



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DDTM du Nord

Service de l'Agriculture Durable et de
l'Économie de l'Exploitation Agricole
(SADEEA)

Compte rendu de la cellule départementale d'urgence pour l'élevage dans le département du nord du 17 février 2016 à 14h00

Liste de présence :

Nom- prénom	Structure
ABDELGHANI Ahmed	DDTM du Nord
AMMEUX Simon	Jeunes agriculteurs NPdC
BARSACQ Gilles	Préfecture du Nord
BOT François	DDTM du Nord
BOUILLOT Alain	MSA Nord Pas de Calais
BRODEL Michel	MSA Nord Pas de Calais
CHEVUTSCHI Stéphane	Crédit Agricole
DANNEQUIN Benjamin	FDSEA / JA Section Porcine
DEFFRENNE Denis	Coordination Rurale
DELEFORTRIE Christine	CAR / Section Laitière
GRAVE Laurent	DRFIP Nord
HUET Pierrick	DDTM du Nord
JEAN Antoine	Confédération Paysanne
OGER Jocelyn	DDTM du Nord
VERHAEGHE Laurent	FDSEA 59
VILLALVA Bruno	DRFIP Nord

Sous la présidence de Monsieur Gilles BARSACQ, Secrétaire Général de la Préfecture, la réunion de la cellule départementale d'urgence pour l'élevage s'est tenue à la Préfecture du Nord située au 2 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille, salle Erignac.

Dans ce contexte de la crise de l'élevage, les premières dotations de l'Etat relevant du fonds d'allégement des charges (FAC), volet « a », destinées à soutenir les élevages en difficulté, ont conduit à mettre au paiement les dossiers de 245 éleveurs / 946 dossiers éligibles pour un montant de 1,33 M€.

I. AFFECTATION DES NOUVEAUX CRÉDITS AU DÉPARTEMENT DU NORD (NOTIFICATION DU CABINET DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET DU 8 FÉVRIER 2016)

Suite à la délégation des crédits supplémentaires de 4 M€ pour la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie, la dotation du département du Nord s'élève à 1,4 M€, sur la base des règles arrêtées antérieurement :

- taux de spécialisation en élevage viande bovine, lait, porc ou lapins, égal ou supérieur à 50%
- taux d'endettement égal ou supérieur à 35%
- le restant à vivre inférieur ou égal à 12 000 € / UTH

Les membres de la cellule d'urgence du Nord ont décidé de mettre au paiement les dossiers selon leur ordre de dépôt jusqu'à l'épuisement des crédits.

Sur cette base, la dotation de 1,4 € permettra le paiement de 230 éleveurs. Les services de la DDTM transmettront les flux informatiques correspondants à ces dossiers le soir même.

En dépit de la mobilisation des crédits affectés par le Conseil Régional, il restera 203 éleveurs prioritaires qui pourront être aidés dans le cadre du PSE. D'où la nécessité de demander des crédits supplémentaires au Ministère de l'agriculture pour un montant de 612 000 €.

Il a été rappelé également aux membres de la cellule d'urgence que 235 éleveurs éligibles non-prioritaires, compte tenu du manque de crédits, ne pourront pas bénéficier d'un soutien dans le cadre du PSE. Le montant des crédits nécessaires pour cette catégorie d'éleveurs représente 1,364 M€.

Les membres de la cellule d'urgence demandent des crédits supplémentaires pour soutenir cette catégorie d'éleveurs qui sont aussi durement frappés par la crise.

II. CIRCUITS COURTS ET ROLES DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE DANS LE NORD

Afin de soutenir les revenus des éleveurs et maintenir les productions animales, Monsieur le secrétaire général rappelle la nécessité de poursuivre un dialogue local avec les partenaires de l'agriculture dans le département du Nord.

Dans ce cadre, il est prévu d'organiser une réunion courant mars 2016.

III. LES AIDES FISCALES EFFECTUÉES PAR LA DRFIP

Outre les éleveurs ayant fait une demande explicite, les services de la DRFIP traitent également les demandes implicites, soit les dossiers reconnus en difficulté par la DDTM dans le cadre de l'instruction de dossiers FAC.

Le bilan intermédiaire à ce jour s'établit comme suit :

- dossiers déposés : 1 031
- dossiers traités : 936 dont 91% ont fait l'objet d'une suite favorable
- 80% des dossiers déposés dans le cadre de TFNB ont bénéficié d'une décision favorable

IV. BILAN DES AIDES FASS GERÉES PAR LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) DANS LE NORD

La MSA expose aux membres de la cellule d'urgence le bilan des aides accordées aux éleveurs frappés par la crise :

4.1. Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS)

Intitulé crédits	Nombre de débiteurs faisant l'objet d'une prise en charge	Montant attribué(€)	Nombre de débiteurs faisant l'objet d'un rejet de prise en charge
Solde des enveloppes 2014 reporté sur 2015	165	222 059	7
1 ^{ere} enveloppe 2015	46	64 627	70
2 ^{eme} et 3 ^{eme} enveloppes 2015	505	782 258	515
TOTAL	716	1 068 944	592

4.2. L'option année « N-1 »

Cette option est offerte à l'ensemble des agriculteurs sans distinction de filière ou de production.

Au titre de l'année 2015, 1 071 dossiers ont fait l'objet d'un allègement global de cotisations de 2 257 000 € sur la Région Nord-Pas de Calais.

A ce jour, il n'existe pas de données départementales.

4.3. Les échéanciers de paiement

Au 31 janvier 2016, 907 échéanciers de paiement ont été accordés pour un montant cumulé de 5 553 322 € au niveau des départements du Nord et Pas de Calais.

V. RESEAU BANCAIRE

Les dispositifs de restructuration de prêts bancaires et de l'année blanche ont fait l'objet de seulement trois demandes d'éleveurs dans le département du Nord.

La cellule d'urgence s'interroge sur les motivations des éleveurs pour ne pas recourir à ces dispositifs.

Le représentant du Crédit Agricole, seul organisme bancaire présent, présente les plans de restructuration internes à son réseau bancaire. Sans présenter de statistiques précises, ce dernier estime que les restructurations internes demeurent durables dans le temps et ne se limitent pas à une année.

La réunion s'est terminée à 16h45.

A Lille, le - 8 MARS 2016

Gilles BARSACQ

